

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 2 décembre 2021 à 19 h 05
Vidéoconférence**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en vidéoconférence, le jeudi 2 décembre 2021, à 19 h 05.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Présentation du budget de fonctionnement 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.
- 10.04** Période de questions des citoyens sur le budget et le PDI.

30 – Administration et finances

- 30.01** Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - 1214525003.
- 30.02** Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - 1214859001.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
 - 70.02** Levée de la séance.
-

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 30 novembre 2021



Dossier # : 1214525003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :

- de présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Serge VILLANDRÉ Le 2021-11-30 11:34

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1214525003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 26 novembre 2021 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre au Service des finances leur budget de fonctionnement 2022 en vue de l'adoption du Budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 270259 - 5 octobre 2020 - Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA19 270291 - 10 octobre 2019 - Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le présent sommaire sert à la présentation et à l'adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga - Maisonneuve pour l'année 2022.

Sommairement, le financement prévu du budget 2022, d'un montant total de 69 959 400 \$, proviendra de transferts centraux pour 53 911 600 \$, de recettes de source locale pour 3 470 300 \$, de l'augmentation du budget permis de construction/modification pour 1 000 000 \$, de revenus de taxation locale pour 10 861 100 \$ dont la variation entre 2022 et 2021 résulte d'une indexation de 3,8 % et d'une affectation de surplus de 716 400 \$ (dont 255 000 \$ de la DSTSLI). Des pièces jointes sont disponibles au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le budget 2022 a été confectionné avec rigueur et efficacité dans la gestion des fonds publics de façon responsable et durable avec la participation de toutes les directions de

l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'arrondissement pour 2021 était de 67 186 000 \$. Après l'indexation de la rémunération et des contrats, de même que l'intégration de nouvelles responsabilités et autres ajustements découlant de l'enveloppe reçue, le budget de dépenses requis pour 2022 a été établi à 69 959 400 \$. Le financement de base disponible, soient les transferts centraux, les recettes de source locale et les affectations de surplus, totalise 59 098 300 \$, donc un écart de financement de 10 861 100 \$ qui correspond à l'application de la taxe locale sur les services au taux de 0,0661 \$ le 100 \$ (0,0658 \$ en 2021).

MONTRÉAL 2030

En concordance avec cette orientation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement doit respecter un équilibre budgétaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2021 : Mise en oeuvre du budget.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-22

Daniela TANASE
c/d ress. fin.,mat.,informationnelles
<<arr>60m>>



Dossier # : 1214859001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :

1. d'adopter le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve selon la liste des sous-projets inscrits dans la section «pièces jointes»;
2. d'approuver les budgets requis pour la main-d'oeuvre capitalisable de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve selon la liste dans la section «pièces jointes»;
3. d'approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Serge VILLANDRÉ Le 2021-11-02 14:59

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214859001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal est tenue, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'adopter par résolution son programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes.

Dans le cadre de la confection du présent budget d'immobilisations, l'administration présentera un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031. Le PDI est une planification des dépenses d'immobilisations sur un horizon de 10 ans. Adopté par l'administration municipale, il est divisé en phases annuelles et doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Les dépenses d'immobilisations inscrites au PDI sont généralement de nature capitalisable et servent à acquérir, construire, développer ou mettre en valeur un bien matériel qui a une durée de vie à long terme et qui n'est pas destiné à être vendu.

L'administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à 8,454 M\$ par année, ce qui représente un montant total de 84,540 M\$ pour le PDI.

Mentionnons également que l'arrondissement bénéficie de budgets assignés aux services centraux qui seront utilisés pour des investissements de nature locale en collaboration avec notre arrondissement **conditionnellement** à l'approbation du financement corporatif. De plus, l'arrondissement bénéficie du report des budgets PDI non dépensés des années antérieures ainsi que des revenus reportés par.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 270258 - 5 octobre 2020 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 ainsi que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA19 270200 - 2 juillet 2019 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA18 270216 - 3 juillet 2018 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2019-2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA17 270405 - 7 décembre 2017 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2018-2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de MHM, tel que soumis au conseil d'arrondissement, respecte l'enveloppe fournie par la Ville centre. Conformément aux instructions pour la préparation du PDI 2022-2031, les projets d'immobilisations retenus doivent être priorisés selon les critères suivants:

1. Projets en cours de réalisation : contrat octroyé ou appel d'offres lancé;
2. Projets urgents de mise aux normes visant la sécurité des personnes;
3. Projets financés par des tiers : protocole d'entente signé avec le gouvernement ou autre;
4. Dépenses visant le maintien des actifs.

Par ailleurs, l'arrondissement doit limiter les investissements selon la cible annuelle d'emprunt à la charge des contribuables.

JUSTIFICATION

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis pour effectuer les demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Ce sommaire décisionnel permet également d'approuver les budgets pour la main-d'oeuvre capitalisable (MOC; en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2022-2031 est constitué de 5 programmes:

1. Programme de réaménagement de parcs
2. Programme de réfection routière
3. Programme d'apaisement de la circulation
4. Programme de protection des bâtiments
5. Programme d'acquisition d'équipements

Les programmes de réfection routière et d'apaisement de la circulation seront jumelés sous peu afin de faire un tout: Programme de réfection de la voirie.

De plus, le PDI est décliné en 25 sous-projets selon la nature des travaux et l'objectif d'investissement (développement ou protection).

Le détail par nature des travaux (catégorie d'actif) se retrouve dans la section "Pièces jointes".

MONTRÉAL 2030

Afin d'assurer, de maintenir et d'augmenter la qualité des milieux de vie résidentiels, l'arrondissement prévoit aménager des quartiers durables. Ces aménagements se traduisent dans les réfections de parcs, l'accessibilité aux installations de façon sécuritaire, ainsi que par le respect de nouvelles normes des bâtiments, des piscines et des arénas, etc. .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PDI 2022-2031 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement (infrastructures, bâtiments et équipements), au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens ainsi qu'à la réalisation de projets de développement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Au plus tard le 26 novembre 2021 : Adoption des budgets PDI dans les arrondissements;
Transmission au comité exécutif du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de MHM;
Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal en janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Daniela TANASE
C/d ress. fin.,mat.,informationnelles

Le : 2021-10-15